



23. Juni 2021

Zweite Berliner Libyen-Konferenz Second Berlin Conference on Libya

23 June 2021

Deuxième Conférence de Berlin sur la Libye

Conclusions de la conférence

1. La deuxième Conférence de Berlin sur la Libye qui s'est tenue aujourd'hui a réuni, à l'invitation du Ministre fédéral allemand des Affaires étrangères Heiko Maas et du Secrétaire général des Nations Unies António Guterres, les hauts représentants des Gouvernements de l'Algérie, de l'Allemagne, de la Chine, de la République démocratique du Congo (présidence de l'UA), de la République du Congo (présidence du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye), de l'Égypte, des Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, de la Libye, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Russie, de la Suisse, de la Tunisie, de la Turquie, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes.
2. Nous, participants, réitérons et réaffirmons les engagements pris dans les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye qui s'est tenue le 19 janvier 2020.
3. La situation en Libye s'est considérablement améliorée depuis cette conférence. Les hostilités ont cessé. Un cessez-le-feu a été instauré. L'embargo sur le pétrole a été levé. Un dialogue politique inclusif défini et mené par les Libyens eux-mêmes a repris entre l'ensemble des parties et acteurs politiques libyens, sous les auspices des Nations Unies. Une autorité exécutive intérimaire a été établie, et le Gouvernement d'unité nationale de transition a été approuvé par la Chambre des Représentants.
4. Par conséquent, alors que la Libye progresse actuellement vers des élections nationales, le processus de Berlin inclut désormais la Libye en tant que participant à part entière. Nous saluons vivement la participation du Premier ministre, M. Dbeibah, en tant que représentant du Gouvernement d'unité nationale de transition libyen, qui a réaffirmé lors de la conférence d'aujourd'hui sa volonté de maintenir la date des élections au 24 décembre 2021.
5. Il faut néanmoins faire davantage pour traiter et résoudre les causes profondes du conflit, consolider la souveraineté libyenne, poursuivre les progrès réalisés et rétablir la paix et la prospérité pour tous les Libyens. Les élections présidentielle et parlementaires nationales prévues pour le 24 décembre 2021 doivent pouvoir se dérouler conformément à la feuille de route établie dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen (LPDF) à Tunis en novembre 2020, et leurs résultats doivent être acceptés par tous. Les dispositions constitutionnelles et législatives nécessaires doivent être adoptées. Toutes les forces étrangères et les

mercenaires doivent se retirer sans tarder¹ du territoire libyen, et le secteur de la sécurité doit être réformé et fermement placé sous une autorité et une surveillance civiles unifiées. Une allocation des ressources transparente et équitable dans tout le pays doit être assurée. Les violations et abus des droits de l'homme de même que les violations du droit international humanitaire doivent être abordés, et un processus de réconciliation nationale inclusif, global et fondé sur les droits ainsi qu'une justice transitionnelle doivent être mis en place. Le dialogue inclusif interlibyen doit se poursuivre.

6. Nous félicitons les parties libyennes de se montrer prêtes à tourner la page, à laisser derrière elles les conflits passés et à avancer sérieusement vers l'unification des institutions libyennes et la fin de la transition politique.
7. Nous réaffirmons notre profond attachement au processus politique dirigé et contrôlé par la Libye et facilité par les Nations Unies ainsi qu'à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye.
8. Nous réaffirmons vouloir nous abstenir de toute ingérence dans le conflit ou dans les affaires intérieures de la Libye, et nous demandons instamment à tous les acteurs internationaux d'en faire autant.
9. Nous avons conscience du rôle et des efforts importants des pays voisins et du Quartet pour la Libye (Union africaine, Ligue des États arabes, Union européenne et Nations Unies) visant à soutenir le processus de paix interlibyen sous les auspices des Nations Unies.
10. Nous saluons le rôle de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et remercions les anciens Représentants spéciaux des Nations Unies et l'Envoyé spécial Ján Kubiš pour leurs travaux, et nous apportons notre plein soutien aux bons offices actuels des Nations Unies.
11. Nous souhaitons la bienvenue au Conseil présidentiel de transition et au Gouvernement d'unité nationale de transition en tant que gouvernement libyen chargé de diriger le pays jusqu'aux élections nationales du 24 décembre 2021, et nous assurons la Libye de notre plein soutien dans ce processus.

PROCESSUS POLITIQUE

12. Nous saluons le rôle et les résultats obtenus par le Forum de dialogue politique interlibyen et sa feuille de route, ainsi que par la Chambre des Représentants, qui a pu atteindre le quorum pour un vote de confiance au Gouvernement d'unité nationale.
13. Nous appelons la Chambre des Représentants, le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement d'unité nationale de transition à prendre des mesures supplémentaires pour réunifier le pays. Nous nous engageons à soutenir ces autorités, à leur demande, dans toute la mesure du possible. Nous demandons à tous les Libyens de faciliter le plein déploiement de l'autorité du Conseil présidentiel de transition et du Gouvernement d'unité nationale de transition dans toute la Libye, et nous encourageons les autorités et institutions libyennes à s'acquitter pleinement de leurs fonctions et responsabilités dans l'exercice de leur mandat.

¹ La Turquie a émis une réserve.

14. Nous exhortons tous les acteurs à rétablir et à respecter l'intégrité et l'unité des institutions exécutives, législatives, judiciaires et autres institutions étatiques libyennes, en particulier la Banque centrale de Libye (CBL) et la Compagnie pétrolière nationale libyenne (NOC).
15. Nous demandons à la Chambre des Représentants, au Conseil présidentiel de transition et au Gouvernement d'unité nationale de transition ainsi qu'aux autorités et institutions compétentes de procéder aux préparatifs nécessaires afin de tenir des élections présidentielle et parlementaires nationales libres, régulières et inclusives le 24 décembre 2021, et notamment, de toute urgence et conformément à la résolution 2570 du Conseil de sécurité des Nations Unies, de préciser les bases constitutionnelles des élections et de promulguer, le cas échéant, les lois nécessaires, comme le prévoit la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, ainsi que de prendre les dispositions visant à assurer une participation effective des femmes, à part entière et sur un pied d'égalité, et l'inclusion des jeunes, et à permettre un financement adéquat de la Haute commission électorale nationale (HNEC). Nous nous engageons à soutenir pleinement et de manière appropriée, à sa demande, le Gouvernement d'unité nationale de transition dans les efforts qu'il déploie pour préparer le pays en vue de ces élections.
16. Nous appelons par ailleurs le Forum de dialogue politique interlibyen à prendre des mesures pour faciliter les élections si nécessaire et en conformité avec la feuille de route du Forum.
17. Nous soulignons l'importance de la mise en œuvre des mesures de confiance en vue d'instaurer des conditions propices au bon déroulement des élections nationales, ainsi que l'importance de l'éducation des électeurs et de la lutte contre les discours haineux et la désinformation.
18. Nous rappelons que des élections libres, régulières et crédibles, transparentes et inclusives permettront au peuple libyen de se doter d'un gouvernement représentatif et unifié et de renforcer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Libye. Nous sommes prêts à aider, si elles le souhaitent, les autorités libyennes à organiser les élections, notamment en sensibilisant les électeurs et en luttant contre la désinformation pendant la campagne électorale.
19. Nous demandons d'urgence à la Chambre des Représentants et au Haut Conseil d'État de s'accorder sur des positions souveraines en accord avec le texte de la feuille de route du Forum afin de permettre à l'autorité exécutive de clore le processus d'unification des institutions pour mieux servir le peuple libyen.
20. Nous encourageons les États membres des Nations Unies ainsi que les organisations internationales et régionales à déployer des observateurs électoraux, à l'invitation des autorités libyennes et en coordination avec la MANUL.
21. Nous encourageons la participation à part entière, effective et significative des femmes et des jeunes à toutes les activités liées à la transition démocratique, à la résolution des conflits et à l'instauration de la paix en Libye. Nous rappelons l'engagement pris par le Gouvernement d'unité nationale de transition de recruter des femmes pour au moins 30 pour cent de tous les postes à responsabilité, et nous l'exhortons à mettre en œuvre son engagement sans retard.

22. Nous nous engageons à accepter et à soutenir le résultat de ce processus politique interlibyen, et nous demandons instamment à tous les Libyens et à tous les acteurs internationaux d'en faire autant.
23. Nous appelons tous les acteurs à respecter pleinement les sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment en prenant des mesures nationales de mise en œuvre à l'encontre des personnes pour lesquelles il est établi qu'elles ne respectent pas l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité ou le cessez-le-feu, menacent la paix, la stabilité ou la sécurité de la Libye ou obstruent ou sapent la réussite de sa transition politique, notamment les élections prévues dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, ou qui violent le droit international humanitaire en vigueur, le droit international des droits de l'homme ou commettent des abus en matière de droits de l'homme en Libye. Nous appelons fermement le Conseil de sécurité à examiner la possibilité d'imposer de telles sanctions s'il les juge appropriées.

SÉCURITÉ

24. Nous saluons et appuyons l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 qui exige, entre autres, le retrait de tous les mercenaires et combattants étrangers du territoire libyen, nous appelons fermement toutes les parties libyennes à assurer sans plus de retard sa pleine mise en œuvre, et nous exhortons vivement tous les États membres des Nations Unies à respecter et à soutenir la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu.
25. Nous félicitons la Commission militaire conjointe (CMM) 5+5 d'avoir conclu et de maintenir l'accord de cessez-le-feu, et nous soulignons l'importance de faire face à tous les défis restants sur la voie de sa pleine mise en œuvre, y compris l'accomplissement des procédures d'instauration de la confiance, la libération des détenus, l'enlèvement des mines, l'ouverture de la route du littoral, et la création d'institutions de sécurité nationales libyennes unifiées, placées sous l'autorité et la surveillance du Conseil présidentiel de transition et du Gouvernement d'unité nationale de transition, sur la base des pourparlers du Caire et des efforts en cours.
26. Nous appelons tous les acteurs concernés à appliquer et à faire respecter les sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment en prenant des mesures nationales et internationales de mise en œuvre à l'encontre de toutes les personnes pour lesquelles il est établi qu'elles ne respectent pas l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité ou le cessez-le-feu.
27. Nous nous engageons à soutenir et à coopérer entièrement avec le comité du Conseil de sécurité établi conformément à la résolution 1970 (2011) et avec son Groupe d'experts établi conformément à la résolution 1973 (2011).
28. Nous exprimons notre inquiétude face à l'impact du conflit sur les pays voisins, notamment en ce qui concerne les menaces issues du transfert illicite et de l'accumulation déstabilisante des armes ainsi que le flux de groupes armés et de mercenaires.
29. Nous nous engageons à soutenir les efforts déployés par le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement d'unité nationale de transition pour sécuriser toutes les frontières du pays et contrôler le mouvement transfrontalier de groupes armés et d'armes.

30. Nous nous engageons à soutenir le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu libyen, sous la conduite de la CMM et avec le soutien d'une composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL, conformément à la résolution 2570 (2021) du Conseil de sécurité.
31. Nous demandons le rétablissement du monopole de l'État sur l'emploi légitime de la force, et nous soutenons les efforts visant à unifier les institutions de sécurité, de police et militaires nationales libyennes placées sous l'autorité et le contrôle du Conseil présidentiel de transition et du Gouvernement d'unité nationale de transition.
32. Nous aidons la Libye à assumer son rôle en tant que membre stable et efficace de son environnement régional et international, et nous soulignons les efforts fournis pour combattre les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous appelons à une réforme du secteur de sécurité, avec un processus global, crédible et vérifiable de démobilisation et de désarmement des groupes armés et milices en Libye et à l'intégration de personnel adapté dans les institutions publiques civiles, de sécurité et militaires, sur une base individuelle et sur la base d'un recensement du personnel des groupes armés et d'une vérification effectuée par des professionnels. Nous appelons les Nations Unies à soutenir ce processus.
33. Nous réaffirmons qu'il faut combattre le terrorisme en Libye par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, et nous estimons que le développement, la sécurité et les droits de l'homme se renforcent mutuellement et sont essentiels pour lutter efficacement et globalement contre le terrorisme. Nous appelons toutes les parties à se dissocier des groupes de terroristes et des terroristes désignés comme tels par les Nations Unies.
34. Nous appelons à mettre en œuvre la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies et d'autres résolutions pertinentes concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes et entités désignés, en particulier les dispositions relatives à l'interdiction de voyager et au gel des actifs financiers. Nous réaffirmons vouloir renforcer la coopération afin de combattre la menace posée par les combattants terroristes étrangers conformément à la résolution 2322 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies.
35. Nous nous engageons à respecter et à appliquer pleinement et sans équivoque l'embargo sur les armes instauré par la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résolutions ultérieures, et nous appelons tous les acteurs internationaux à en faire autant.
36. Nous appelons tous les acteurs à renoncer à toute activité contribuant à aggraver le conflit ou incompatible avec l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité des Nations Unies ou avec l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre, notamment le financement de capacités militaires ou le recrutement de combattants étrangers et de mercenaires.
37. Nous saluons l'adoption à l'unanimité de la résolution 2578 (2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies renouvelant les autorisations prévues dans la résolution 2292 (2016). Nous prenons note du travail accompli par l'opération EUNAVFOR MED IRINI concernant l'application de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes.

RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

38. Nous nous engageons à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement d'unité nationale de transition pour améliorer la prestation des services de base au peuple libyen, rétablir l'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que les services éducatifs et médicaux, notamment la production de vaccins contre la Covid-19, et pour combattre la corruption, relancer et diversifier l'économie nationale, et nous nous engageons en faveur de la reconstruction des infrastructures du pays.
39. Nous saluons les efforts intenses de la Commission d'experts économiques libyens (LEEC).
40. Nous saluons les efforts actuels visant à rétablir, respecter et sauvegarder l'intégrité, l'unité et la gouvernance légale de toutes les institutions financières et économiques libyennes souveraines, et nous encourageons les efforts continus en vue d'une plus grande transparence des financements publics.
41. Nous saluons et sommes prêts à soutenir les efforts déployés pour assurer l'unité et l'intégrité de la Banque centrale de Libye (CBL) et le rétablissement des services bancaires dans tout le pays. Dans cette optique, le fonctionnement continu du conseil d'administration de la Banque centrale de Libye est tout aussi crucial que la capacité à mener la politique monétaire. Le conseil d'administration de la CBL devrait être inclusif, représentatif et actif.
42. Nous encourageons et soutenons les efforts déployés par le Gouvernement d'unité nationale de transition pour assurer une répartition transparente, responsable, juste et équitable des biens et ressources publics entre tous les Libyens, notamment grâce à la décentralisation et au soutien apporté aux municipalités, y compris dans le sud de la Libye, de façon à mettre fin à l'une des principales causes du conflit libyen.
43. Nous saluons et soutenons les efforts du Gouvernement d'unité nationale de transition pour améliorer les capacités des institutions libyennes chargées de la supervision, notamment le Bureau d'audit, l'Autorité administrative de contrôle, l'Autorité nationale de lutte contre la corruption et le Parquet général, notamment en fournissant des ressources.
44. Nous exhortons la Chambre des Représentants à approuver sans retard un budget national équilibré et adopté, en prenant acte que cela est essentiel pour que le Gouvernement d'unité nationale de transition puisse remplir ses obligations, et que cela contribuerait à une distribution plus transparente et plus équitable des fonds.
45. Nous soulignons que la Compagnie pétrolière nationale libyenne (NOC) est l'unique compagnie pétrolière indépendante et légitime de la Libye, conformément aux résolutions 2259 (2015), 2441 (2018) et 2571 (2021) du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons du fait que la NOC publie chaque mois les recettes pétrolières, ce qui témoigne de sa volonté d'améliorer la transparence financière. Nous appelons toutes les parties à protéger l'intégrité de la NOC et à préserver sa nature technique apolitique.
46. Nous rappelons que le Conseil de sécurité des Nations Unies a gelé les actifs de l'Autorité libyenne d'investissement (LIA) afin de les préserver au profit du peuple libyen, et nous soulignons la nécessité de procéder à un examen financier des institutions financières et économiques libyennes pour soutenir les efforts

visant à les réunifier, et d'aider les autorités libyennes compétentes à promouvoir l'intégrité et l'unité de la LIA, notamment grâce à un audit global et crédible de la LIA et de ses filiales.

47. Reconnaisant les préoccupations du Gouvernement d'unité nationale de transition en ce qui concerne les avoirs de l'Autorité libyenne d'investissement gelés par le Conseil de sécurité des Nations Unies, nous saluons le travail effectué en vue de la réforme de la LIA, notamment celui fourni par la LIA, le Gouvernement d'unité nationale de transition et le groupe de travail économique du Comité international de suivi sur la Libye, afin de préparer une gestion efficace des avoirs de la LIA à l'avenir.
48. Nous soutenons les efforts du Gouvernement d'unité nationale de transition visant à diversifier, développer et ouvrir son économie nationale, notamment en promouvant l'investissement, ce qui contribuera efficacement à la stabilité, au renforcement des institutions et à l'intégration de la jeunesse dans l'activité économique.

RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET DES DROITS DE L'HOMME

49. Nous rappelons l'engagement pris par le Conseil présidentiel de transition, le Gouvernement d'unité nationale de transition et toutes les parties en Libye de respecter pleinement le droit international humanitaire et la législation internationale en vigueur en matière de droits de l'homme, de protéger la population civile et les infrastructures civiles, tous les Libyens et non-Libyens, et d'assurer l'accès du personnel médical et des surveillants des droits de l'homme, du personnel et de l'assistance humanitaires, également par un engagement aux côtés des entités de l'ONU.
50. Nous prenons acte des premières mesures prises par le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement d'unité nationale de transition pour lancer un processus de réconciliation nationale inclusif, global et fondé sur les droits, et nous encourageons les autorités libyennes à créer ou, le cas échéant, à renforcer les institutions de justice transitionnelle, telles que la Commission nationale d'établissement des faits et de réconciliation (FFRC) et la Haute Commission sur la réconciliation nationale récemment mise en place.
51. Nous saluons le soutien apporté par les organisations régionales et les pays voisins à un processus de réconciliation nationale fondé sur les droits, inclusif et global, et nous reconnaissons le rôle de l'Union africaine à cet égard ainsi que la volonté de l'Algérie de partager son expérience sur la réconciliation nationale.
52. Nous soulignons la nécessité de demander des comptes à tous ceux qui, selon les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont la résolution 1970 (2011), ont violé le droit international. Nous soutenons le travail des institutions libyennes visant à documenter et à poursuivre les violations du droit international humanitaire ainsi que les violations et les abus des droits de l'homme. Les disparitions de personnes ou les disparitions forcées demandent une attention particulière.
53. Nous soulignons la nécessité pour les acteurs internationaux et les autorités libyennes de condamner et de traiter tous les actes de trafic de migrants, de combattre la traite des êtres humains vers, à travers et depuis le territoire libyen et au large du littoral libyen, et de demander des comptes aux responsables, ainsi qu'à rechercher à imposer des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies

conformément à ses résolutions pertinentes. Nous appelons les autorités libyennes de transition à faciliter, sur une base volontaire et sans interruptions, l'assistance humanitaire, les vols d'évacuation humanitaire et les départs.

54. Nous appelons à un contrôle judiciaire de tous les détenus et prisonniers et demandons la libération immédiate de tous ceux qui sont retenus illégalement ou arbitrairement. Nous appelons toutes les parties à cesser ou à empêcher tout recours à la torture et aux traitements cruels et inhumains ainsi qu'à la violence sexuelle et sexiste.
55. Nous nous engageons à aider, le cas échéant, les autorités libyennes à élaborer une approche globale sur les migrations, notamment concernant les causes et les origines des migrations, la fermeture des centres de détention, et d'autres mesures reposant sur les principes de la coopération régionale et internationale et sur le droit international.
56. Nous reconnaissons les efforts déployés par les autorités libyennes de transition pour mettre en œuvre l'engagement énoncé dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen concernant les droits politiques et civils, les principes démocratiques et l'égalité de tous les citoyens, hommes et femmes, y compris le rejet des discours haineux ou l'emploi de la violence dans le processus politique. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit à la liberté de réunion, d'association et d'expression. Nous reconnaissons la nécessité de protéger les femmes, et notamment leur participation à l'espace public, sans qu'elles aient à craindre de menaces ou de représailles.

SUIVI

57. Avec la Libye comme membre supplémentaire, le Comité international de suivi pour la Libye, composé des pays et des organisations participant à la conférence d'aujourd'hui, est chargé de coordonner l'application de ces conclusions sous l'égide des Nations Unies.
58. Nous porterons les conclusions de cette Deuxième Conférence de Berlin sur la Libye à l'attention du Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il puisse examiner la question.